



Adhérer à la CGT Insertion et Probation ? Pourquoi ?

Être **adhérent.e** à la CGT insertion probation (CGT IP), c'est être **adhérent.e** à la CGT dans son ensemble,

- ⇒ C'est pouvoir **réfléchir ensemble** sur ce que nous estimons être notre travail et les valeurs que nous défendons au sein de l'administration pénitentiaire.
- ⇒ C'est pouvoir **lutter** contre les logiques de rentabilité et de destruction du service public et de ses missions.
- ⇒ C'est s'inscrire dans une large coordination de luttes faisant de la **solidarité** et de l'**unité** les armes pour combattre la logique économique du profit à l'œuvre dans notre société.

Être **adhérent.e** à la CGT IP, c'est pouvoir bénéficier d'un **droit à l'information et à la formation syndicale** (en UL, à l'UD, à l'UFSE ou à la Confédération), c'est pouvoir bénéficier d'une **liberté d'expression** et du **droit à la défense individuelle**, c'est aussi bénéficier d'un accompagnement localement et de voir ses droits préservés et défendus.

Aux élections professionnelles de 2018 et 2022, la CGT a réaffirmé sa représentativité puisqu'elle est désormais **la 1re organisation représentative pour l'ensemble des personnels des SPIP**.

Ainsi pour les personnels de terrain, la CGT est l'organisation syndicale la plus à même de porter leurs revendications !

- ⇒ **A la CAP des CPIP, 45% des suffrages exprimés sont pour la CGT**, ce qui lui octroie une grande légitimité, ainsi, la CGT occupe 4 des 6 sièges à la CAP des CPIP.
- ⇒ La CGT, présente auprès des personnels de surveillance est également très présente dans les **CAP des corps communs** : **adjoint.es administratif.ive.s, secrétaires administratif.ive.s, assistant.e.s de services social ...**
- ⇒ La CGT IP occupe 3 sièges sur 8 au CSA SPIP, ce qui fait d'elle l'organisation majoritaire de cette instance. Elle est donc toute légitime à porter les revendications des agents et de leurs missions.
- ⇒ La CGT est également présente au CSA Ministériel avec 3 sièges, aux côtés du SM, conserve sa représentativité au sein de l'instance ministérielle. Dorénavant seules 4 organisations syndicales sont représentatives au niveau ministériel (contre 6 sur la précédente mandature) et pourront donc porter les revendications des personnels auprès du garde des Sceaux et du Secrétariat Général.

La **cotisation** garantit l'indépendance à l'égard de l'administration et des pouvoirs publics. Fixée par chaque syndicat, elle est proportionnelle aux revenus de chaque adhérent. Les statuts confédéraux prévoient qu'elle soit fixée à **1% du salaire net, primes comprises, par principe d'égalité**. Pour une gestion pratique et régulière, les organisations encouragent souvent le prélèvement automatique.

RAPPEL le versement de cotisations syndicales permet de bénéficier d'un **crédit d'impôt** sur le revenu égal à **66%** des cotisations annuelles versées dans la limite de 1% du revenu brut imposable. Si vous n'êtes pas imposable, le trésor public vous remboursera donc 66% du montant de vos cotisations. **Voir schéma de répartition Fiche n°1 La CGT**

COMMENT DEVENIR ADHERENT.E A LA CGT INSERTION PROBATION ?

Il vous suffit de vous rapprocher du syndicat CGT de votre SPIP ou du plus proche en trouvant les coordonnées sur le site :

<https://www.cgtspip.org/les-syndicats-locaux/>

Ou en envoyant le bulletin de contact

<https://www.cgtspip.org/wp-content/uploads/2017/09/bulletin-de-contact.doc>

au national à l'adresse suivante : cgt.spip@gmail.com

C'est le paiement de la cotisation qui officialise l'appartenance au syndicat.
C'est en effet cette cotisation qui alimente pour partie l'activité confédérale, fédérale, nationale et aussi locale.

1. Droit de participer et de décider

La CGT fait le choix de la démocratie. Elle décide de ses orientations avec les syndiqué.e.s. Ses adhérents sont regroupé.e.s dans des syndicats qui sont les organisations de bases de la CGT.

Être citoyen.ne dans le syndicat est au cœur de la vie syndicale : donner son opinion, débattre et participer à la prise de décision, s'impliquer dans la vie syndicale, y exercer des responsabilités si on le souhaite.

2. Droit de se former

La formation syndicale est un droit pour toutes et tous les salarié.e.s et les privé.e.s d'emploi, qu'ils ou elles soient syndiqué.es ou non, sous réserve que la formation soit dispensée par une organisation syndicale représentative.

Chaque salarié.e a le droit de s'absenter 12 jours par an en formation syndicale. La CGT ambitionne la participation de tou.tes les syndiqué.e à la formation syndicale dès leur adhésion.

La CGT propose plusieurs types et niveaux de formation, de caractère général ou spécifique, ouverts à tou.tes les syndiqué.e.s, qu'ils/elles aient ou non des responsabilités syndicales.

Ces formations sont organisées, selon les cas, à différents niveaux : le service, local régional, national...

3. Droit à l'information

La CGT dispose d'une presse au niveau confédéral et au niveau de notre fédération. L'objectif est d'être utile à la réflexion de chacun.e pour se forger son opinion, participer à l'échange collectif pour décider ensemble.

La presse confédérale est ouverte sur le monde du travail, utile pour solidariser les intérêts de toutes et tous, construire les luttes qui unissent au plan local et national, européen et mondial. Le journal de l'UFSE CGT (CGT Etat) est ouverte sur la fonction publique de l'Etat, l'international, l'actualité, le juridique de la fonction publique et permet des focus sur les organisations affiliées. La CGT IP a pu déjà être mise à l'honneur, notamment lors de la manifestation du 9 octobre 2025.

Fonction Publique : mensuel adressé à l'ensemble des adhérent.e.s de la CGT IP

Ensemble : mensuel adressé à l'ensemble des adhérent.e.s de la CGT.

La NVO et NVO.fr : le bi-média pour tous les syndiqué.e.s.

Options : mensuel pour les ingénieurs, cadres, technicien.ne.s.

insertion
probation

la
cgt

www.cgtspip.org

